Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260428-2026_69B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Désignation des représentants de BPLC au sein du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine et au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat

N° 2026-69

DATE DE CONVOCATION : le 20/04/2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**44**

L'an deux mille vingt-six

Le 28 avril, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Pancé, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLE Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOUR Christèle, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert (arrivé à la délibération n°2026-76), JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACE Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs

Mme AUBRY Sophie	à	M. MARTIN Frédéric
M. RIO François	à	Mme LOUAZEL Véronique

formant la majorité des membres en exercice

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-8, L5711-1, L2121-33, L2121-21, L5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2016 modifié portant création de la communauté de communes Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-15 du Conseil communautaire du 10 février 2026 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260428-2026_69B-DE

Vu la délibération n°2026-16 du Conseil communautaire du 10 février 2026 approuvant la modification des statuts de l'agence locale de l'énergie et du climat des Vallons de Vilaine ;

Considérant que Bretagne Porte de Loire Communauté exerce la compétence obligatoire relative au schéma de cohérence territoriale ;

Considérant que Bretagne Porte de Loire Communauté exerce la compétence optionnelle relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ;

Considérant que dans un souci de bonne gestion et de cohérence administrative, et compte tenu des liens étroits existants en l'Agence Locale de l'Energie et du Climat et le Syndicat Mixte, notamment en matière d'animation du pôle Support, il est convenu dans les statuts de l'ALEC que les représentants désignés pour l'ALEC soient identiques à ceux pour le Syndicat Mixte ;

Considérant la nécessité de désigner 21 délégués titulaires et 21 délégués suppléants siégeant au sein du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine et de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat des Vallons de Vilaine (20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant supplémentaires pour la commune de Bain-de-Bretagne ayant plus de 4000 habitants) ;

Considérant que le Président, ou son représentant dûment habilité, est membre de droit de l'instance ; sa participation s'ajoute à celle des délégués désignés, sans s'y substituer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- VALIDE la représentation suivante de Bretagne Porte de Loire Communauté au sein du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine et de l'ALEC des Vallons de Vilaine :

Commune	Titulaire	Suppléant
Bain-de-Bretagne	BLOUIN Soazic	PASDELOU Nicolas
	JUGAN David	ROUXEL Nathalie
Chanteloup	BOVI Hervé	LAURENT Yann
Crevin	ROUSSOULIERES Christine	BOUGOT Yann
Ercé-en-Lamée	BERTIN Isabelle	LEGREGEOIS Célia
Grand-Fougeray	JANVIER Norbert	SANTERRE Philippe
Lalleu	PAPION Ludovic	CHAUSSIS Adeline
La Bosse-de-Bretagne	BAZIN Bruno	COUSSOT Guillaume
La Couyère	SOLLIER Jacqueline	HALLET Jérôme
La Dominelais	HAUTBOIS Mickaël	LEMOINE Christine
La Noë-Blanche	MARTIN Frédéric	LEGAY Philippe
Le Petit-Fougeray	BRULLÉ Christophe	GEORGE Sabrina
Le Sel-de-Bretagne	ROGER Christine	MENARD Arnaud
Pancé	PILARD Jean-François	BOURHIS Isabelle
Pléchâtel	BRIZARD Philippe	MATRAT Hugues
Poligné	GUYOMARD Jean-François	THOMAS Gildas
Saulnières	RATTO Ceyliane	LE MOIGNO Vincent
Sainte-Anne-sur-Vilaine	POULAIN Christian	LERAT Thierry
Saint-Sulpice-des-Landes	RENAULT André	ROULLEAU Christophe
Teillay	DROUIN Florence	RIO François
Tresbœuf	HUREL David	LOUIS Gwénola

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260428-2026_69B-DE

- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE